



SOMMAIRE

1. La Mairie recrute
2. Conseil Municipal du 20 février
3. Pharmacie de garde
4. Perm Conseillers Départementaux
5. Balayage des rues
6. Petite annonce
7. Stage scrapbooking
8. Messes
9. Tennis Club de Taissy
- 10 Publicités
- 11 Comité des fêtes – fleurs en papier
- 12 Agence Postale – sondage

La mairie de Taissy recrute

Un agent administratif sur la base d'un CDD ou d'un contrat aidé, à raison de 22h hebdomadaires, à compter du 19 mars 2018, pour l'Agence Postale Communale. L'agent recruté sera formé en interne pendant une semaine. Les missions sont les suivantes : affranchissement du courrier, vente de timbres, enveloppes, opérations financières courantes (retrait d'espèces). Nécessité de maîtriser l'outil informatique.

Les horaires sont identiques à ceux de la Mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundis, mardis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Rémunération sur la base du SMIC.

Les candidatures sont à adresser à M. le Maire de Taissy

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. CLAIRMONT (03.26.82.39.27) ou Mme CLARENNE (03.26.82.51.61)

1

Permanence Conseillers Départementaux

vendredi 09 mars 2018 en Mairie de 11h00 à 12h00

4

BALAYAGE DES RUES

Lundi 05 mars 2018
Petit parcours

5

Petite annonce

VENDS TBE table SAM fer forgé plateau verre + console rallonge 6 chaises + table salon - 250 €
☎ 06.81.16.04.57 Taissy

6

Le **Foyer communal** de Taissy-St Léonard vous propose un stage de scrapbooking, pour adultes et jeunes (minimum 10 ans) - Samedi 31 mars de 9h à 12h - Coût 18 € fournitures comprises.

Renseignements et inscription avant le 23 mars, auprès de Jacqueline Lelarge au 06.19.30.20.91.



7

Messes à Taissy
Samedi 03 mars à 18h30

8

Messe à Cormontreuil
Dimanche 04 mars à 11h00

Tennis club de Taissy Opération Coupe Davis

La FFT offre la licence à votre enfant de moins de 10 ans jamais licencié. N'hésitez pas à nous contacter pour profiter de cette offre au ☎ 06.41.81.09.56.

9

Conseil Municipal du 20 février 2018

Le conseil municipal a :

- Approuvé les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims
- Autorisé la signature de l'avenant n° 1 avec la société SOGECI pour la mise en accessibilité des ERP

- Entériné la mise à disposition de la chambre froide au Centre de Conférences et d'Animation
- Fixé les tarifs, pour 2018, des photocopies, des annonces dans le Taissotin, de location du dojo et de la salle des sports n° 1, des droits de place et de stationnement, des concessions et caveaux, des cases-columbarium, des caves-urnes, de location du Centre de Conférences et d'Animation et de la grande salle communale

- Actualisé le montant des plafonds IFSE
- Décidé le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
- Créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Lors du bureau du conseil communautaire du Grand Reims du 30 janvier 2018, il a été énoncé les enjeux de la mise en place de la taxe d'aménagement au profit du Grand Reims, à savoir :

- Réserver une part de la recette à des versements aux communes concernées pour le financement d'équipements publics restant à leur charge dans le cadre d'une opération d'aménagement particulière
- D'alimenter une enveloppe financière consacrée à la création d'un fonds d'investissement communal sous la forme de fonds de concours visant à aider certains investissements réalisés par les communes.

Un groupe de travail sera constitué pour permettre une mise en œuvre dès le second semestre 2018.

Un rappel a également été fait sur le SCOT approuvé le 17 décembre 2016. Son armature territoriale classe les communes en trois groupes : pôle urbain, pôle relais et communes-villages. Taissy étant classé en bourg structurant, les prochains programmes d'habitat devront répondre aux critères suivants :

- 15% de logements aidés
- Densité de 20 à 25 logements/hectare.

Les documents d'urbanisme communaux doivent maintenant être compatibles avec le SCOT. Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Caméras de vidéo protection

Suite à la réunion du 12 février, le conseil valide le devis de la société PROCEDO arrêté à la somme de 69 224,76 € HT, 83 069,71 € TTC avec l'installation de la caméra côté Sillery sur un poteau d'éclairage public et la suppression du génie civil pour l'alimentation de cette caméra. La maintenance s'élève à 6 255,00 € HT, 7 506,00 € TTC.

Une modification de l'autorisation préfectorale devra être sollicitée et obtenue avant de pouvoir notifier l'ordre de service à la société PROCEDO.

Urbanisme

Suite à la réunion de la commission Urbanisme du 12 février élargie à l'ensemble des élus, le conseil municipal valide les points suivants :

Implantation par rapport aux voies et emprises publiques (similaire à la zone UC et UDa)

- o En limite d'emprise publique
- o Et/ou en retrait d'au moins 3 m minimum par rapport à la limite d'emprise du domaine public

Implantation par rapport aux limites séparatives (identique à la zone UC et UD) ... / ...

2



- Soit d'une limite latérale à l'autre
 - Soit sur une des limites, à distance à l'autre étant d'au moins 3 mètres
 - Soit à une distance d'au moins 3 mètres des limites séparatives
- Hauteur maximale des constructions (avec la rédaction suivante)
- Construction à usage d'habitation de type individuel : 11 m au faitage et 7 m à l'égout du toit (règle identique à la zone UD)
 - Construction à usage d'habitation de type collectif : 11 m au faitage ou à l'acrotère et 9 m à l'égout du toit (hauteur identique à la zone UC)

2

Les membres présents reprennent le phasage de l'extension de la zone d'habitat arrêté lors de la réunion du 10 janvier, à savoir, le maintien de la première phase d'urbanisation avec le raccordement de son réseau viaire sur la rue des Ecrins. Les deux phases suivantes seront conditionnées à la réalisation d'une desserte nouvelle.

Enfin, les élus demandent que l'emprise au sol soit ramenée à 60% pour correspondre à la zone UC définie au PLU approuvé le 9 février 2012.

Jeunesse et Sports

Il est demandé une modification du règlement de la salle des sports pour préciser certains points relatifs aux horaires et plannings et aux obligations des utilisateurs.

Conseil Municipal Enfants

La journée des familles sera organisée le samedi 14 avril en collaboration avec le comité des fêtes et la Caisse des Ecoles

La présidente de l'association Prince de Cœur viendra présenter les actions menées à destination des enfants.

Le CME a travaillé à la préparation du prochain Taissotin Junior et a hiérarchisé ses projets et idées.

Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles a bénéficié d'un don de 2 000 € de la part de la société Chronoflex qui souhaitait répartir son excédent dégagé sur différents projets. La société Chronoflex a réalisé un film de moins de 3 mn qui sera diffusé en interne après l'autorisation des parents. L'argent versé ira à destination de la crèche pour l'acquisition de jeux.

Corrida

La première corrida de Taissy a enregistré 480 inscrits, dont 200 féminines. Des remerciements sont adressés à M. Ga et Mme Roullé, porteurs du projet, et à tous les conseillers qui se sont rendus disponibles.



Coup de Pouce IMMOBILIER

H. HEURLIER
12 rue du Verdon – 51500 TAISSY
☎ 06.19.62.21.46

10

mail : contact@coupdepouce-immobilier.com
www.coupdepouce-immobilier.com

- Estimation gratuite - Vente – Recherche –
Confiance - Discrétion

Appartements – Maisons – Terrains – Immeubles –
Programmes neufs

Le **comité des fêtes** de Taissy informe de la reprise de ses soirées de réalisation des fleurs en papier crépon destinées aux chars de la fête patronale.

Rendez-vous les mardis de 20h00 à 21h30
petite salle communale derrière la Mairie de Taissy.

Vous pouvez également emprunter le matériel pour réaliser ces fleurs chez vous.

Vous pouvez nous contacter au 06.42.98.78.99.

Merci d'avance de votre participation,

Le comité des Fêtes

11

Agence Postale Communale – sondage

Après un an d'existence nous avons besoin de connaître votre avis relatif aux horaires aujourd'hui concomitants à ceux de l'accueil de la mairie.

Merci de votre implication toujours dans le but du meilleur service rendu à nos habitants.

Questionnaire

1) les horaires actuels vous conviennent ils ?

OUI NON

2) si non quelles sont vos propositions :

12

3) Commentaires ou suggestions éventuels :



Questionnaire à retourner en mairie
Le maire,



10

A FLEUR DE ROSE 03.26.79.62.86
30 Place des Argonautes
51100 REIMS

- Livraison à domicile avec Florajet
- Site Facebook
- Relais colis" Mondial Relay"
- Espace cadeaux , bijoux fantaisie,
Bougies, sacs a main
- du Mardi au Samedi 8h45 /19h00 ,
mercredi 9h /17h
- Dimanche et jours fériés : 9h30/12h30

A l'occasion de la fête des Grands-Mères,



dimanche 04 mars 2018

